



La nomination, l'évaluation et la mobilité des Agents de Direction dans les Organismes de Sécurité sociale

Les positions de l'Association des Élèves et Anciens Élèves

L'AECNESSS demande :

- Que le pouvoir de nomination, s'il est conféré à un directeur de Caisse nationale, le soit pour toutes les branches du Régime général.
- Que ce pouvoir reste encadré par la publicité des postes vacants, l'inscription obligatoire des candidats sur la liste d'aptitude avec ses règles actuelles, et le maintien des catégories de caisses, les dérogations éventuelles sur le lien qu'il doit y avoir entre la rémunération et les catégories de caisses devant être annoncées, limitées et justifiées.
- Que la gestion des ressources dirigeantes soit mise en oeuvre par un Comité des carrières, dont la légitimité doit être renforcée en améliorant la représentation des cadres et agents de direction, et dont la transparence des critères de sélections doit être plus affirmée, afin de permettre aux directeurs de Caisses nationales des choix diversifiés et avisés.
- Qu'une évaluation sanctionnée, préférentiellement basée sur les performances de gestion constatée quand cela est suffisant, et sur les potentiels individuels en cas de changement de fonction, soit mise en oeuvre sur des critères objectifs et annoncés.
- Que la mobilité soit favorisée et non pas imposée, et qu'aucune mise à l'écart des fonctions d'agent de direction ne puisse être imposée sans l'accord des intéressés, hors d'une procédure disciplinaire imposant la garantie d'un avis de la Commission de discipline.
- Que le statut des sanctions disciplinaires, retrait d'agrément, licenciement et mise à l'écart pour raison de service soit éclairci.
- Que la mobilité inter branche, voire inter régime, soit favorisée autant que faire se peut.
- Que le problème du « tuilage » des rémunérations, qui freine la mobilité et stérilise le vivier des candidats, fasse l'objet d'une réflexion et de solutions.

Le document complet est sur le site de l'Association, dans la rubrique "Dossier en cours".

Le communiqué commun des associations de directeurs de CPAM, CAF, CRAM, URSSAF, de l'ANDAC et de l'AECNESSS

Après avoir précisé qu'elles prenaient acte des dispositions du projet de loi ont, dans le souci de préserver un traitement unique quelle que soit la branche d'exercice, les associations ont demandé pour l'ensemble des personnels concernés :

- Le maintien du bénéfice d'une CCN unique
- Le maintien des dispositifs de la liste d'aptitude et du Comité des Carrières
- L'établissement d'un corps de garanties et de contreparties conventionnelles garantissant transparence et équité aux Directeurs, Agents Comptables et Agents de Direction dans la gestion de leurs carrières.
- La revalorisation des conditions de rémunération et d'exercice des fonctions de cadres dirigeants.
- L'élaboration par un expert externe d'une étude juridique permettant d'arrêter quel serait dans le contexte envisagé par le projet de loi, le lien juridique futur entre les Directeurs des Caisses Nationales, les Conseils d'Administration et les cadres dirigeants des organismes locaux

► Regards, la revue du CNESSS

Dernière publication de Regards, la revue du CNESSS : on remarquera un dossier intéressant et fort instructif sur l'assurance maladie en Europe.

Cette approche internationale a été mise en oeuvre par Yannick Dhaene, ancien élève du CNESSS (11^e promotion), ancien directeur du CNESSS, qui est un des dirigeants de l'AISS, ainsi que par Gérard Arcéga, Président de l'AECNESSS.

On notera aussi les articles de Patrick Négaret (Directeur de la CPAM du Mans, animateur du réseau recherche internationale de la CNAM-TS), Alain Coulomb (directeur de l'ANAES), tous deux également anciens élèves (13^e et 5^e promotions).

Un numéro de référence à ne pas manquer, en cette période de réforme dont l'approche est parfois un peu trop franco-française.

► 8^e colloque national du CNESSS

Il se tiendra les 14 et 15 octobre 2004 à Paris. Outre son contenu, "Quelle Protection sociale pour quels risques au 21^{ème} siècle?", il est aussi pour nous l'occasion de nous rencontrer.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'Ecole.

► Agents-comptables

L'Association a reçu une invitation à une commission de travail instituée au Ministère, sous la présidence de Madame Rollande Ruellan, concernant le statut des Agents Comptables.

► 5^e promotion





Les représentantes et représentants des Associations, Mesdames et Messieurs Abadias, Abalea, Bernard, Dervillers, Diservi, Henon, Losson, Perez, Ravoux.

Congrès de l'Union Européenne de Médecine d'Assurance et de Sécurité Sociale



Ce congrès s'est tenu à Lille-Tournai du 10 au 12 juin 2004. Le Docteur Martine Gouello, médecin-conseil de la CNAM-TS, chargée de mission à la Mission de recherche internationale auprès de Monsieur Daniel Lenoir, et qui participe depuis longtemps l'association internationale des médecins conseils, a été élue à la Présidence de cette Union Européenne.

Médecin entrée à la CNAM-TS en 1980 en qualité de médecin

conseil, qualifiée en santé publique et médecine du travail, Martine Gouello a été nommée médecin conseil chef de service en 1994. Depuis novembre 2002, elle est responsable des relations européennes à la CNAM-TS au sein de la Mission Relations Européennes et Internationales et de la Coopération (MREIC), et, à ce titre, suit, accompagne et anticipe les thèmes européens sur la santé, les soins de santé et l'assurance maladie.

Depuis 1990 membre du conseil d'administration de l'Union Européenne de Médecine d'Assurance et de Sécurité Sociale (UEMASS), Présidente de l'Union Française de Médecine d'Assurance et de Sécurité Sociale (UFMASS), elle a été Vice-présidente de l'UEMASS de juin 2002 à juin 2004, et elle est donc Présidente de l'UEMASS depuis le 12 juin 2004.

Nous apprenons avec tristesse le décès de notre collègue Pierre Favreau, ancien directeur de la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône. Il était âgé de 70 ans.

A sa famille, à tous ceux qui l'ont connu et apprécié, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Élan Social

Le numéro 57/58, numéro double, vu l'importance du sujet, consacré à la réforme de l'Assurance Maladie, est sorti.

Au sommaire:

Interview :
Bertrand Fragonard

Dossiers :
La contribution de
l'association des directeurs
de caisses d'assurance
maladie
Interview express : Hubert
Allemand
Institut Montaigne
Pour un réforme référente,
par Gérard Arcéga

Critique :
Sauvons la Sécu